



Délibération du Conseil Communautaire

Le 14 avril 2016, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Salle des Fêtes de Champagne et Fontaines, sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET, à la suite de la convocation adressée le Mercredi 6 avril 2016.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 62

Nombre de membres titulaires présents : 53 (52 à partir de la délibération 2016/61 et 51 à partir de la délibération 2016/69)

Nombre de membres suppléants présents : 4

Nombre d'absents titulaires : 9 (10 à partir de la délibération 2016/61 et 11 à partir de la délibération 2016/69)

- + Dominique VIRECOULON
- + Sophie BERRY
- + Paul MALVILLE
- + Clémence LAROCHE
- + Catherine STUTZMANN
- + Christophe ROSSARD
- + Christophe DUVERGT
- + Patrick LAGUILLON
- + Gilles GIROUX
- + Philippe BOISMOREAU (à partir de la délibération 2016/61)
- + Alain CLISSON (à partir de la délibération 2016/69)
- **Dont procuration : 4**
- + Clémence LAROCHE à Monique MORIN
- + Catherine STUTZMANN à Patrice FAVARD
- + Christophe ROSSARD à Jean-Pierre JUGIE
- + Philippe BOISMOREAU à Jeannik NADAL (à partir de la délibération 2016/61)

ETAIENT PRESENTS :

Allain TRICOIRE – Jean-Pierre PRIGUL – Claude BOUQUET – Thierry DECIMA – Michel LAMY – Jean-Didier ANDRIEUX – Daniel BONNEFOND – Françoise ROVERE (Suppléante de Dominique VIRECOULON) - Mauricette LEMAZAVA – Monique BOINEAU-SERRANO – Jean-Pierre PRUNIER – Murielle CASSIER – Didier BAZINET – Michel DESMOULIN – Jean-Pierre JUGIE – Corinne DUCOUP – Philippe BOISMOREAU - Annie VALLADE - Bruno BUSSIERE - Dominique GIBAUD (Suppléant de Sophie BERRY) - Fabienne PRECIGOUT (Suppléante de Paul MALVILLE) - Joël CONSTANT - Emmanuel CLUGNAC – Marcel GOURDOUX – Francis LAFAYE – Guy NADAL – Jean-Pierre DESVERGNE – Jean-Louis DUPRAT – Jean Marcel BEAU – Patrice FAVARD – Monique MORIN - Franck BLANCHARDIE – Marc LAGORCE – Jean-Pierre LAURON – Joëlle GARCON – Alain CLISSON – Rémy TERRIENNE – Sylvie BONNET – Jean-Pierre CHAUMETTE – Pierre GUIGNE - Christian DURAND – Daniel VILLEDARY – Gérard CAIGNARD - Fabrice BONIFACE – Éric BOCQUIER (suppléant de Patrick LAGUILLON) – Philippe DUBOURG – Jeannik NADAL – Jean-Claude ARNAUD – Gérard SENRENT - Danielle GAY – Ann HARRIS – René ETOURNEAUD - Jean-Bernard CHARAZAC – Alain LUCAS – Hervé DE VILMORIN - Patrick LACHAUD – Guy DUPUY

DELIBERATION N°2016/40(code nomenclature/2.3) :

RAPPORTEUR Jean Pierre JUGIE

Objet : MODIFICATION DE L'ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2015/174 INSTITUANT LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire par délibération en date du 12 novembre 2015 a décidé d'instituer un Droit de Préemption Urbain (DPU).

Sur les secteurs suivants des PLU des communes de Ribérac, Tocane-St-Apre, Montagnier, Villeteureix, Lisle, Vanxains, Segonzac :

- l'ensemble des zones urbaines (zones U),
- l'ensemble des zones à urbaniser (zones AU).

Sur les secteurs des communes dotées d'une carte communale et sur lesquelles un droit de préemption avait déjà été instauré ou pour lesquelles un droit de préemption doit être instauré. Les communes concernées et les secteurs concernés ont fait l'objet d'une annexe à la délibération.

Il convient de modifier cette annexe en ajoutant de nouvelles parcelles sur **la commune de St Pardoux de Drone, il s'agit des parcelles : n° 531,535,534 section C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **Accepte d'instaurer un droit de préemption Urbain sur les parcelles ci-dessus,**
- **Donne délégation** de l'exercice de ce droit à Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays Ribéracois ;
- **Décide que l'exercice de ce droit pourra être délégué, par arrêté du Président** au maire de la commune **à l'occasion** de l'aliénation d'un bien en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant de la compétence communale ;
- **Précise** que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie de chaque commune concernée et au siège de la communauté de communes durant un mois et d'une insertion dans deux journaux (article R211-2 du Code de l'urbanisme).

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 60

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil ayant délibéré approuve à l'unanimité.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXPÉDITION CONFORME

Le Président,
Didier BAZINET